

## Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen et Mayr S.A. répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2024.

### 1. Structure de l'entreprise et actionnariat

#### 1.1 Structure de l'entreprise

Zwahlen et Mayr S.A., fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est en Route Industrielle 18 - 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Zwahlen et Mayr S.A. est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN ZWM CH0002661731 et numéro de valeur 266'173.

Au 31 décembre 2024, la capitalisation boursière de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait à CHF 4'864'200.-

Au 28 février 2025, la capitalisation boursière de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait à 6'472'200.-

#### 1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2024, les actionnaires principaux de Zwahlen et Mayr S.A. étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42,74

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	27'190	38,73

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012.

La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen et Mayr S.A..

Le 7 mars 2025, un communiqué de presse a été publié concernant la vente de la participation de Cimolai SpA, Zwahlen et Mayr S.A au Groupe Bader SA.

#### 1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

## **2. Structure du capital**

### **2.1 Capital émis et entièrement libéré**

Le capital-actions émis de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait au 31 décembre 2024 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

### **2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel**

Zwahlen et Mayr S.A. n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

### **2.3 Modification du capital**

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue ni en 2023 ni en 2024.

### **2.4 Actions et bons de participation**

Le capital-actions de Zwahlen et Mayr S.A. est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Le 9 janvier 2020, le Registre du commerce du canton de Vaud a donné l'autorisation à la société d'avoir des actions au porteur conformément à la Loi Fédérale du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Il n'existe pas de bons de participation.

### **2.5 Bons de jouissance**

Il n'existe pas de bons de jouissance.

### **2.6 Restrictions de transfert et inscription des "nominées"**

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2024 aucune demande à cet égard n'a été soumise au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluder les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le Conseil d'Administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du Conseil d'Administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

### **2.7 Emprunts convertibles et options**

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1.a. Membres du Conseil d'Administration

**Yves Bosson** est administrateur depuis avril 2018, Président depuis avril 2021. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA à Fribourg, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland à Bulle comme responsable finance et administration. Il a par la suite participé à un large projet d'implémentation de SAP, essentiellement pour les modules finances, dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Dès le 1er septembre 2008 et jusqu'à son départ le 30 septembre 2017, il a assumé la charge de directeur administratif et financier (CFO) chez Zwahlen et Mayr S.A.. Depuis le 1er octobre 2017, il occupe le rôle d'administrateur général du cycle d'orientation de la Gruyère pour le compte de l'Association des communes de la Gruyère à Bulle. Il est conseiller général de la ville de Bulle et président de la commission financière depuis 2010. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Francesco Punzo** est administrateur depuis avril 2016 et administrateur délégué depuis avril 2021. Il est titulaire d'un master en Génie Civil de l'université Federico II de Naples, et une certification d'ingénieur. Il fait partie depuis 2002 du Groupe Cimolai, précédemment comme Chef de projet puis comme Directeur Technique. Il a eu la responsabilité de la réalisation d'importantes structures métalliques, en Europe et dans le monde, dans les secteurs civile, industrielle et Oil & Gas. Depuis début 2016, il a apporté son expertise technique et managériale, à la société Zwahlen et Mayr S.A., pour la réalisation de projets en Suisse et pour le développement de la société. De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Christian Charpin** a été élu administrateur secrétaire du Conseil d'administration le 17 novembre 2022. Jusqu'au 30 juin 2024 il occupait celle de directeur coordinateur de l'unité Constructions métalliques, et adjoint de l'administrateur délégué, ceci depuis avril 2021. A compter du 1er juillet 2024, il n'est plus salarié de la société. Il lui a été confié un mandat spécial afin de boucler les dossiers en cours. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, société du groupe Zwahlen & Mayr, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Il est actuellement en retraite. Double national suisse et français, il réside au Portugal.

#### 3.1.b. Membres du Conseil d'Administration (employés hors Zwahlen et Mayr S.A.)

**M. Francesco Punzo** est employé de la Société Cimolai Spa dans laquelle il a un rôle au sein de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus. **M. Christian Charpin** est salarié de la société Zwahlen et Mayr S.A. jusqu'au 30 juin 2024.

### 3.2 Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du Conseil d'Administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du Conseil d'Administration (chiffre 3.1)

### 3.3 Interdépendances

*Abrogé*

### 3.4 Election et durée du mandat

#### 3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

Lors de son assemblée générale du 24 avril 2024, celle-ci a ratifié la proposition du Conseil d'Administration d'élire Monsieur Laurent Nicod Notaire-avocat à Monthey comme représentant indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 8 avril 2025.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

### 3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif non exécutif
Yves Bosson	CH	1961	Président	24.04.2018	Avril 2025	Non exécutif
Francesco Punzo	IT	1971	Président	28.04.2016	Avril 2025	Exécutif
Christian Charpin	CH	1955	Secrétaire	17.11.2022	Avril 2025	Exécutif

## 3.5 Organisation interne

### 3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le Conseil d'Administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du Conseil d'Administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le Conseil d'Administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

### 3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'Administration

#### Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du Conseil d'Administration formé de Yves Bosson (président), Francesco Punzo et Christian Charpin.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le Conseil d'Administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise soient identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

#### Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Yves Bosson (président) et Christian Charpin. Ils bénéficient d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au Conseil d'Administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

#### Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Francesco Punzo et Christian Charpin. Ils ont été nommés respectivement lors de l'assemblée générale du 24 avril 2024.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions du Code des obligations, il propose avec l'aval du Conseil d'Administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au Conseil d'Administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

### 3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

**Le Conseil d'Administration** se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 3 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2024, le Conseil d'Administration a tenu 3 séances, sur convocation de son président.

**Le comité exécutif du conseil** se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du Conseil d'Administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 3 heures. La Direction générale est invitée à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur information. En 2024, le comité exécutif a tenu 3 séances.

**Le comité d'audit** tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration. En 2024, le comité d'audit a tenu 2 séances, sur convocation de son président.

**Le comité de rémunération et de nomination** se réunit au moins une fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires les membres de la direction générale pour préparer les propositions de nomination à présenter au Conseil d'Administration. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2024, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

## 3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le Conseil d'Administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le Conseil d'Administration a décidé dès l'assemblée générale 2021 de confier la conduite opérationnelle à un administrateur délégué M. Francesco Punzo. L'activité des secteurs des unités de productions sont coordonnées par un Directeur : Monsieur David Auer pour l'unité Tubes Inox. M. Christian Charpin pour l'unité Constructions

Métalliques, il exercera également le rôle d'adjoint à l'administrateur délégué, ceci jusqu'au 30 juin 2024. Dès juillet 2024 M. Punzo Administrateur délégué supervise l'activité de l'unité constructions Métalliques, aidé par M. Charpin dans le cadre du mandat spécial qui lui a été confié par le Conseil d'Administration.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la Direction, et aux collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

Ensemble ces 3 Directeurs constituaient la direction générale jusqu'au 30 juin 2024. A compter du 1<sup>er</sup> juillet, elle est réduite aux deux Directeurs Guido Bigoni et David Auer, dans l'attente d'une redéfinition des organes de Direction en 2025.

Le conseil d'Administration a décidé en 2021 comptes tenus de la nouvelle structure de la Direction Générale de supprimer les deux comités de Direction : Charpente et Tubes.

### 3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Avant chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par les membres de la Direction générale et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par les 3 membres de la Direction générale

## 4. Direction

### 4.1 Membres de la direction Générale

La gestion opérationnelle est assurée par l'Administrateur délégué est la Direction générale qui coordonne dans les deux unités de production la stratégie définie par le Conseil d'administration et l'allocation des ressources nécessaires.

En 2024, la direction Générale est composée comme suit

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Francesco Punzo	IT	1971	Administrateur Délégué
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur Coordinateur de l'Unité CM
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur Coordinateur de l'Unité TI

**Francesco Punzo et Christian Charpin** : leur carrière professionnelle est décrite dans les membres du Conseil d'Administration.

**Guido Bigoni**, est directeur administratif et financier depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Il est licencié en économie de l'Université de Bologne (IT), titulaire d'un diplôme de géomètre, et possède également un diplôme de comptabilité. Il travaille depuis 2016 pour le compte du groupe Cimolai auprès duquel il a exercé la fonction de directeur administratif et financier pour les affaires du groupe au Venezuela. Il a également travaillé pendant 9 ans pour la société italienne Trevigroup, active dans les domaines du génie civil et des activités pétrolières, pour laquelle il a exercé successivement la fonction de comptable en Italie avant d'assumer le rôle de Directeur administratif pour l'entreprise Petreven (Trevigroup) au Venezuela également et qui est active dans le secteur du forage pétrolier. De nationalité Italienne, il réside en Suisse.

**David Auer** est directeur commercial depuis janvier 2001. A la suite de l'assemblée générale d'avril 2021, il a en charge la coordination de l'Unité Tubes Inox. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüeegger SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

La Direction générale se réunit aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un commentaire lors du comité exécutif du conseil suivant. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

#### **4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts**

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

#### **4.3 Contrats de management**

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

### **5. Rémunération, participations et prêts**

#### **5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation**

Tous les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'Administration est fixé CHF 15'000, identique à celui des autres membres. Il a été demandé à M. Charpin Administrateur et coordinateur de la Division Constructions Métalliques jusqu'au 30 juin 2024 d'apporter un conseil à l'administrateur délégué Francesco Punzo dans le bouclage de dossiers en cours. Pour ce faire, il perçoit du 1er juillet au 31 janvier une indemnité brute totale de 56'000 CHF versée mensuellement.

La fixation annuelle de la rémunération des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficacité de l'intéressé

La rémunération des membres du Conseil d'Administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les rémunérations abusives, la rémunération globale du Conseil d'Administration du fait des éléments précités a dépassé les limites maximales fixées par l'assemblée générale,

soit CHF 55'000. De ce fait, il sera demandé à l'assemblée générale du 24 avril 2024 de valider à posteriori le dépassement de 38'000.- CHF. La rémunération de la Direction Générale sur l'année 2024 s'est élevée à CHF 491'371 CHF.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société. En 2024 lors de leur départ, aucun membre de la Direction n'a bénéficié d'avantages.

De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs.

Les rémunérations qui ont été versées en 2024 aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la direction figurent dans les annexes aux comptes statutaires, conformément à l'article 663b bis CO.

Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale, page 52.

## **6 Droits de participation des actionnaires**

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

### **6.1 Quorums statutaires**

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

### **6.2 Convocation de l'assemblée générale**

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch) sous la rubrique "*investisseurs*" et la sous-rubrique "*communiqué de presse*"

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al. 2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

### **6.3 Inscription à l'ordre du jour**

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al. 3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 5 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

### **6.4 Inscription au registre des actions**

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

## **7 Prise de contrôle et mesures de défense**

### **7.1 Obligation de présenter une offre**

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

### **7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle**

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen et Mayr S.A. n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du Conseil d'Administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

## **8. Organe de révision**

### **8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable**

L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2024 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision Forvis Mazars à Lausanne.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2024 est M. Michael Ackermann.

### **8.2 Honoraires de révision**

Les honoraires 2024 de la Fiduciaire Mazars SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 65'000.

### **8.3 Honoraires supplémentaires**

Des honoraires de CHF 3'500 ont été facturés pour un rapport à destination de l'organe de révision de l'actionnaire majoritaire.

### **8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

Le comité d'audit du Conseil d'Administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au Conseil d'Administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité. En 2023, le suivi et le développement du SCI a fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une pour les comptes intermédiaires du 30 juin, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2024 le réviseur externe a participé à deux séances du comité d'audit.

## 9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Guido Bigoni Directeur Administratif et Financier ([guido.bigoni@zwahlen.ch](mailto:guido.bigoni@zwahlen.ch)) adresse postale : Zwahlen et Mayr S.A., Route Industrielle 18, 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch). Le lien "investisseurs" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, <http://zwahlen.ch/fr/relations-avec-les-investisseurs-2-2>).

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien :

<https://zwahlen.us19.list-manage.com/subscribe?u=e23a75dffb783df836a558c4&id=0f3139bbdb>

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.